Résolution présentée par la délégation de la Slovénie

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Universalisation du droit de vote pour tous êtres humains

L'Assemblée Générale,

Accablée — par l'hypocrisie des démocraties actuelles, prétendant garantir le suffrage universel à sa population tout en excluant plus de 28% de leur propre population par présomption d'incapacité, une violation directe de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

Constatant — l'incapacité manifeste des démocraties à concevoir des projets visionnaires, et à prendre en compte les effets des décisions sur les générations futures,

Dénonçant — le surplus de pouvoir des populations vieillissantes plus intéressés par leur rente que par la condition des générations futures, dépravant ainsi les générations futures de conditions de vie décentes,

Optimiste — sur la capacité de la jeune génération à contrer la dynamique stationnaire des démocraties occidentales et de créer un contre-pouvoir rééquilibrant la démocratie,

Notant — qu'une multiplicité d'États, tels que l'Autriche, Malte, le Brésil, ou l'Argentine ont déjà baissé l'âge du droit de vote, sans que leurs institutions démocratiques en soient affaiblies,

Rappelant — les dispositions de l'article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, selon lesquelles la volonté du peuple exprimée par un suffrage universel égal est le fondement de l'autorité du pouvoir public,

Décide — d'inviter tous les Etats membres à signer et ratifier le traité AUBE (Accès Universel au Bulletin Électoral), comportant entre autre, les engagements suivants:

- l'abolition de la présomption d'incapacité liée à l'âge ;

- la reconnaissance aux mineur des même droits et devoir politique des adultes;

- d'instaurer la mise en place de programmes d'éducation civique pour les nouveaux électeurs ;

- de constituer le NOOB(Nouvel Observatoire pour Ouverture du Bulletin), chargée de veiller au respect des clauses du traité AUBE par les États signataires et de mener des études sur les effets de l'élargissement du droit de vote.

Le texte français fait foi.